



Club de Canotage d'Otterburn  
85 rue Oxford, Otterburn Park  
<http://canoekayakotterburn.com>

## Le Club centenaire de canoë-kayak d'Otterburn menacé d'expulsion

Par la présente, nous tenons à vous informer de la situation qui a cours actuellement et qui oppose la Ville d'Otterburn Park, ci-dessous « la Ville », dans le cadre du processus de négociation du protocole d'entente avec le Club de canoë-kayak d'Otterburn Park, ci-dessous « le Club ». Depuis quelques mois déjà, des échanges ont eu lieu mais le processus de négociation achoppe. Il nous a été impossible de procéder à l'exercice dans un climat de transparence et de bonne foi. Alors que nous tentions d'avancer vers une entente, le 3 mars dernier le Club a reçu un **avis d'expulsion de la part de la direction générale de la Ville**. Cette situation soulève des préoccupations majeures et pourrait compromettre l'avenir du Club et l'accès à la rivière pour ses membres.

Un résumé des faits saillants relatifs aux négociations:

- 21 janvier 2020, lors d'une rencontre, la position de la Ville est présentée. **Celle-ci est d'avis que l'entente de 1965 ne tient plus**, soit que l'acte notarié dans lequel le Club a cédé un terrain et un bâtiment de la Pointe-Valaine à la Ville, en échange d'un **hébergement à vie** pour le Club, n'a plus de valeur;
- Suite à cette rencontre, le Club multiplie les demandes de rencontre d'urgence avec les élus, qui s'est concrétisée seulement le 18 février;
- 30 janvier 2020, le 1<sup>er</sup> projet d'entente, **unilatéralement rédigé** par la Ville, **sans possibilité de négociation**, est acheminé au Club;
- La Ville n'entend pas respecter les fondements de l'entente originale, prétend négocier et nous presse de signer une nouvelle entente qui **abroge essentiellement tous les éléments fondamentaux à la survie du Club**;
- La Ville veut dorénavant imposer de nouveaux coûts d'exploitation au Club, représentant une somme de près de **25 000\$ par an à payer à la Ville**. **Ces montants sont établis unilatéralement par la Ville**;
- Lors de la rencontre du 18 février, la Ville impute dorénavant au Club la responsabilité de négocier l'entente inter municipale, soit celle qui permet aux villes participantes de se départager les coûts d'exploitation du Club (démarche initiée immédiatement par le Club). Sans cette entente, le montant de 25 000\$ imputé au club pourrait être revu à la hausse;
- Le 3 mars, réception de l'avis d'expulsion par la Direction générale;
- La Ville persiste à refuser la prolongation de l'entente actuelle pour une année, le temps de conclure une nouvelle entente, comme le permet le protocole. Les enjeux sont pourtant importants. Ainsi, elle renie notre historique de partenariat, compromet notre 100<sup>e</sup> anniversaire en 2021 et entache la réputation du Club en tant qu'acteur majeur sur les plans local, régional et national. Surtout, elle prive des centaines de jeunes et moins jeunes de la région de participer aux différentes activités du Club.

Cela n'est pas sans soulever plusieurs questions. La Ville semble vouloir investir dans l'agrandissement du bâtiment du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, ce qui pourrait représenter des centaines de milliers de dollars pour la Ville. À quels dépens se ferait cet investissement? Est-ce que le fait d'investir dans un centre culturel doit se faire au détriment du 2<sup>e</sup> plus vieux Club de canoë-kayak au Québec? Les citoyens préfèrent-ils prioriser une vocation de centre culturel et de salle de spectacle, au détriment de la vocation de centre communautaire et nautique prévue initialement lors de la construction et

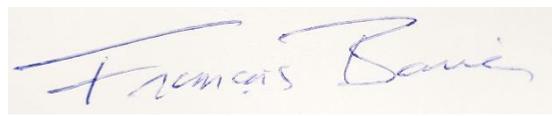
par les administrations précédentes? Pourquoi menacer un Club qui a toujours respecté ses obligations et qui fêtera l'an prochain son 100<sup>e</sup> anniversaire? Est-ce réellement le rôle d'un OSBL que de soutenir financièrement la Ville ou n'est-ce pas plutôt aux villes de soutenir les organismes qui profitent à la communauté?

**Le Club est très préoccupé par l'attitude de la Ville, qui menace la pérennité d'un organisme historique ancré dans le patrimoine culturel de notre région et dont l'objectif premier est la santé et le bien-être des jeunes, au seul profit d'une salle de spectacle et de réunion, qui viendrait nuire à l'accessibilité de la Pointe-Valaine pour les citoyens.**

Administré par un conseil d'administration composé de parents bénévoles dévoués et par des employés engagés et passionnés par ce sport, le Club de canotage demeure un acteur important au niveau local, provincial et national. Il permet à près d'un millier de jeunes et moins jeunes de profiter chaque année de la rivière, et ce, à un prix le plus accessible possible. Le Club, c'est un lieu de développement du tissu social depuis près d'un siècle et un milieu de rencontre et d'appartenance pour les citoyens de tous âges et toutes langues.

**La survie du Club est maintenant en péril.** L'avis d'expulsion constitue un tournant majeur. Il est évident que la Ville brime les droits du Club de même que ceux des citoyens de la Ville d'Otterburn Park et de la région. Nous avons maintenant besoin de l'appui de tous les membres actifs, anciens membres, parents, citoyens de la ville d'Otterburn Park et de la région afin d'agir le plus rapidement possible.

Pendant ce temps, nos conseillers juridiques sont à préparer une mise en demeure pour forcer la Ville à respecter ses obligations.



François Bouvier, Commodore  
Club de canoë-kayak Otterburn  
Pour le conseil d'administration du Club

